



PRÉFECTURE DE L'EURE

17 MARS 2017

ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation
7 février 2017
Date d'affichage
1^{er} mars 2017
Nombre de Membres
En exercice : 30
Présents : 18
Votants : 18

OBJET : CREATION D'UN SITE INTERNET

L'An Deux mille dix-sept, le 1^{er} mars à 17 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du département de la médiathèque de SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis COUREL.

Etaient présents : MM. les Délégués communaux :

MM. POTTIER, MAHIETTE, BEURIOT, BELLONCLE, DANSET, BRONGNIART, TIHY, DOUBLET, LAMY, PIERRE, DESCHANMPS, LE CONTE, SALOMON, Mme RENARD, Mme DEFLUBE, Mme MADOTTO, Mme COYARD

Ayant donné pouvoir : aucun pouvoir ce jour

Autres présents :

M DUPUIS technicien rivière

M. DURAND garde rivière

Monsieur BEURIOT a été élu secrétaire

Siège social

27290 Mairie de Saint Philbert sur Risle
Tél : 09 66 40 18 09 - Fax : 02 32 57 07 59
Courriel : mairie.saintphilbert@wanadoo.fr

Président

M. Francis COUREL
Tél : 06 08 51 36 14

Technicien rivière

M. Thomas DUPUIS
Tél : 09 66 40 18 09
Courriel : sihyr@orange.fr

Garde-rivière

M. Bruno DURAND
Tél : 02 32 57 24 01
06 32 17 92 26

M le Président expose la volonté d'améliorer la visibilité du syndicat intercommunal de la basse vallée de la Risle auprès des habitants de la vallée, des usagers de l'eau et d'autres régions pour communiquer notamment sur les opérations de restauration réalisée.

M DUPUIS présente les offres de Partenaires d'avenir, de KREA3 et de M FOUTREL à l'assemblée. Les critères de création du site, de formation, hébergement & maintenance sont notamment évoqués.

Le coût du site est une chose : l'hébergement et la maintenance une autre chose, tout aussi important et essentiel puisque cela va permettre de pérenniser dans le temps l'investissement du départ et rendre au syndicat une visibilité sur Internet.

Après de nombreux échanges, les délégués décident de retenir l'offre de KREA3 notamment pour la proximité, la qualité de l'offre (coût, technique...) et un forfait annuel maintenance et hébergement raisonnable.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET DE LA PRESENTATION DU TECHNICIEN,

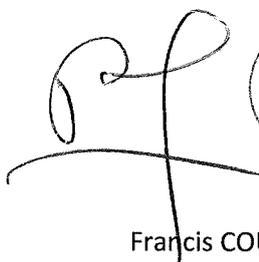
Après avoir entendu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le président à créer le site Internet du SIBVR par un prestataire,
- **DECIDE** de retenir l'offre de KREA3 à 4 644 € HT comprenant la création du site, le forfait maintenance et hébergement pour la 1^{ère} année et une formation,
- **ACCEPTE** le forfait de 528 € TTC/an pour les prochaines années de la création.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

LE PRESIDENT


Francis COUREL

